

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 MAI 2017

L'an 2017 et le mardi 23 mai à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames Edith COUREON, Houria GOMEZ, Brigitte HERMAN, Véronique VASSEUR, Nicole VESSIERES.

Messieurs Eric ARSAC, Norbert MAZZON, André ŒIL, Roger OUVRIER-BONNAZ, Jean-Marie SYLVESTRE.

Pouvoir a été donné par Madame Christelle BONNIFACY à Monsieur Jean-Luc ZANON.

Pouvoir a été donné par Monsieur José BELLIART à Monsieur Norbert MAZZON.

Pouvoir a été donné par Madame Laurence COSTA à Madame Houria GOMEZ.

Pouvoir a été donné par Madame Carol LAFFONT à Monsieur Eric ARSAC.

Madame Véronique VASSEUR a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2017 est lu et approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

SUBVENTION 2017 A L'ASSOCIATION « SOLIDARITE ELISA »

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans son courrier reçu le 1er mars 2017, l'association « Solidarité Elisa » sollicite une subvention communale. Cette association, reconnue d'intérêt général (agrément préfectoral n°W262000562), apporte une aide d'urgence aux familles d'enfant malade ou en situation de handicap de la région Sud-Est pour des soins ou des aménagements non pris en charge par les organismes sociaux. Le bilan financier 2016 ainsi que les actions effectuées en 2016 sont présentés dans le courrier de la Présidente de l'association au conseil municipal. La déclaration à la sous-préfecture de Nyons, ainsi que les statuts de l'association sont également présentés au conseil municipal. Après avoir entendu l'exposé précédent et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de verser une subvention de 50 € pour l'année 2017 à l'association « Solidarité Elisa ». Cette dépense sera imputée sur le budget principal 2017, chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » - article 6574 « Subventions de fonctionnement ».

TRAVAUX DE VOIRIE 2017

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de retenir une entreprise pour réaliser les travaux de voirie 2017. Ces travaux ont été votés lors du Budget Primitif 2017. La commune de La Coucourde a envoyé le 26 avril dernier une consultation des prix à cinq entreprises : EIFFAGE TP de Montélimar, EUROVIA DALLA de Donzère, COLA SUD EST du Pouzin, SORODI de Cléon d'Andran, et SCR CONSTRUCTIONS ROUTIERES de Loriol. La date limite de remise des offres a été fixée au lundi 15 mai 2017 à 16 h. Après présentation par le conseiller municipal délégué à la voirie, du rapport d'analyse des offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir pour l'année 2017, le devis

complet de l'Entreprise SORODI de Cléon d'Andran pour un montant de 18 288 € HT, soit 21 945,60 € TTC et charge le Maire de faire le nécessaire et de demander auprès du Conseil Départemental les subventions afférentes à ce projet.

ATTRIBUTION DOTATION AMENDES DE POLICE 2017 – PROGRAMME DE SECURITE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la répartition des recettes, provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière au titre de l'année 2016, a été effectuée. A ce titre une dotation peut être attribuée à notre Commune pour le marquage au sol en peinture pour la sécurité (stop, passage piéton, cédez le passage) Un devis prévisionnel des travaux est présenté au Conseil Municipal pour un montant de 1 314,00 € TTC. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, s'engage à faire exécuter en 2017 des marquages au sol en peinture pour la sécurité sur les voies communales et de retenir l'entreprise HORIZON SIGNA de Privas pour réaliser ces travaux d'un montant de 1 314,00 € TTC et charge le Maire de faire le nécessaire et de solliciter toutes les subventions et dotations afférentes à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Mesdames et Messieurs les Adjoints et Conseillers délégués font le compte-rendu de leurs différentes délégations :

C.C.A.S/Affaires sociales :

- Depuis janvier 2017, les dossiers de demande d'aide sociale (APA, PCH) vérifiés et transmis par le CCAS de La Coucourde au Conseil départemental ont été traités et validés.
- Restauration scolaire : 4989 repas ont été servis par la Société API depuis la rentrée scolaire de septembre 2016.
- Service de portage de repas à domicile pour les personnes âgées et/ou handicapées résidant à La Coucourde : 311 repas ont été servis par VITAME SERVEA de janvier à avril 2017.
- Selon le rapport de Montélimar Agglo, en ce qui concerne les crèches intercommunales, le Multi accueil de La Coucourde (15 lits) a un taux de fréquentation en 2016 de 82,81 %, un des taux les plus élevés de l'agglomération.

Travaux extérieurs :

- L'entreprise SORODI a été retenue pour effectuer les travaux de voirie 2017 : le rebouchage des « nids de poule » sur l'ensemble des voies communales (6 tonnes d'emplois partiels) et la réfection en bi-couche de la route de Lachamp sur 1,300 km (coût : 21 945,60 € TTC).
- Dans le cadre du programme de sécurité routière dans notre village, l'attribution de la dotation des amendes de police 2017 sera utilisée pour le marquage au sol en peinture des lignes stop, cédez le passage sur l'ensemble des chaussées communales, les passages piétons et le fléchage de circulation aux abords de l'école de Fondchaud, le traçage des places de parking sur la place Freydidier. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise HORIZON SIGNA pour un coût de 1 314€ TTC.

Environnement/Développement durable :

Le rapport d'activité 2016 du SYPP (Syndicat des Portes de Provence pour le traitement des déchets) a été présenté au Conseil municipal. Il a été détaillé et discuté. Ce document est consultable à l'Accueil du secrétariat de Mairie.

Sécurité routière :

Le cinémomètre a été installé du 06 avril au 09 mai 2017, sur la route du stade (sens est-ouest) avant la sortie du lotissement « Les Clefs de Lachamp ». Pour cette période, le dispositif a enregistré le passage de 121 véhicules par jour dans le sens de la descente. La vitesse autorisée (50 km/h) est respectée par 81 % des automobilistes roulant dans ce sens de circulation sur la route du stade.

Sports/Animations/Fêtes et cérémonies :

La 21^{ème} édition de la course pédestre « La Coucourdoise », aura lieu le 14 juillet prochain. Des devis ont été demandés pour l'achat des cadeaux offerts par la municipalité à tous les participants et des coupes et médailles remises aux vainqueurs des épreuves sportives.

Culture/bibliothèque/site Internet communal :

- La bibliothèque municipale sera ouverte au public, uniquement le mercredi de 18h à 20h au mois de juillet (à partir du 3 juillet) et au mois d'août 2017.

- Le site Internet communal a reçu 43 000 visites en 2016 (35 % de plus qu'en 2015). Depuis le début de l'année le nombre des connexions est de 4000 par mois.

Urbanisme (depuis le 28 mars 2017) :

- Permis de construire : 1 déposé – 1 accordé
- Déclaration préalable de travaux : 5 : déposées – 6 accordées dont 1 sur période précédente.
- Certificat d'urbanisme opérationnel : 2 demandés
- Déclaration d'intention d'aliéner : 3 (droit de préemption non exercé).

Le Conseil Municipal est informé de l'avancement des travaux du groupe scolaire.

Une visite du chantier aura lieu le mardi 19 juin avec le Conseil Municipal, la maîtrise d'œuvre, l'équipe pédagogique, l'équipe du périscolaire et les parents d'élèves délégués.

INFORMATIONS

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le calendrier des réunions prévues par les services de l'Etat et autres.

Fait à La Coucourde, le 23 mai 2017

Le Maire

Jean-Luc ZANON